

1

Les raisons de s'associer

A) Définitions

- Société: de societas en latin, le mot socius désignant l'allié, le compagnon, l'associé. Ce terme peut recouvrir l'ensemble des rapports humains ou des rassemblements (cf. société privée, « vivre en société avec...»). Au sens fort, il désigne un groupe ou un ensemble d'individus qui donne lieu à une culture, à des institutions, ou à une civilisation.
- État : de stare, status, en latin, « être debout » ; ce terme renvoie à l'autorité souveraine à laquelle est soumise un groupe humain, et qui est considérée comme une personne juridique et morale.

B) La société, un besoin naturel de l'humanité?

- Le caractère sociable de l'homme désigne son **aptitude à vivre en compagnie d'autrui**. Au sens faible, elle peut être un trait de caractère. Au sens fort, elle affirme qu'un être humain n'est pas fait pour vivre seul.
- Les penseurs antiques considéraient que ce besoin était naturel et se manifestait de différentes façons : pour assurer sa sécurité et son alimentation, mais aussi parce que l'homme est un être qui parle et qui tire du plaisir de la fréquentation de ses amis, tout individu doit vivre en société.
- Ainsi Aristote a dit qu'en dehors de la cité, l'homme était « soit une bête, soit un Dieu », mais en aucun cas un être humain normal.

C) L'hypothèse de l'état de nature et l'idée de pacte social

- Si les hommes vivent pour la plupart en société, cela n'en fait pas pour autant une nécessité naturelle. La vie solitaire est parfaitement possible (ex. : les ermites et les anachorètes, qui se retirent délibérément de la société des hommes), et on peut imaginer un état pré-social de l'humanité.
- Rousseau considère que l'homme n'avait aucun besoin naturel de vivre en société: le besoin sépare les hommes plutôt
 qu'il ne les rassemble, et dans une nature luxuriante et généreuse un seul individu peut parfaitement se suffire à lui-même.
- Cet état pré-social est appelé « état de nature ». Rousseau affirme lui-même qu'il s'agit d'une fiction ; c'est un moyen de concevoir les conditions qui ont obligé l'homme à se rassembler avec ses congénères et à se soumettre à une autorité politique.

D) La sécurité et la liberté, deux exigences contradictoires?

La fiction de l'état de nature est surtout un moyen de déterminer les conditions du « pacte social » : un contrat originel,
 fixant les conditions sous lesquelles les hommes consentent à se soumettre à l'autorité de quelques-uns ou d'un seul.

Un gouvernement est illégitime lorsqu'il ne respecte pas les termes du pacte social.

- Pour Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme », c'est-à-dire qu'il est naturellement hostile envers ses congénères. Il en résulte une « guerre de tous contre tous » qui pousse chacun à accepter la soumission pour garantir sa sécurité et la paix civile. L'État ainsi produit est un « Léviathan » (monstre marin évoqué dans la Bible), une autorité souveraine disposant d'un pouvoir absolu.
- Pour Rousseau, l'homme n'a pas pu accepter de sacrifier sa liberté naturelle pour recevoir la sécurité en échange : le «
 contrat social » implique que chaque citoyen conserve sa liberté à tout prix, même face à l'autorité politique.
- On constate donc que la notion d'état de nature permet d'expliquer pourquoi ce que dit la loi est acceptable, correspond à ce que la loi devrait dire. En revanche, ce qui est « légal » est ce que la loi dit en toutes circonstances. Ce qui est légal peut être légitime ou illégitime. C'est en vertu de cette notion de légitimité que Max Weber propose sa définition de l'État comme rapport de domination s'exerçant par le moyen d'une « violence légitime ».

2

La souveraineté de l'État

A) La souveraineté absolue et l'idée de pouvoir

- Une souveraineté qui ne souffre aucune remise en cause est dite absolue. La monarchie absolue de l'Ancien Régime en France s'opposait à toute idée de limitation du pouvoir.
- Mais cette absence de limitation n'est pas réservée à un pouvoir absolutiste ou dictatorial. Dans un régime légitime, il doit toujours exister un pouvoir souverain au-dessus duquel personne n'est censé exercer d'autorité. Il n'y a pas de pouvoir vraiment souverain qui ne soit absolu, c'est-à-dire limité par rien d'autre que lui-même.
- Spinoza insiste sur la nécessité, pour tous les individus qui se soumettent à un pouvoir souverain, de lui obéir de façon absolue. Sans quoi ce pouvoir n'en sera pas vraiment un, et l'État serait sans efficacité réelle.
- Selon Spinoza, chacun conserve à l'état social le droit naturel qu'il possédait à l'état de nature. Le souverain ne peut pas réellement se livrer arbitrairement à n'importe quelle action : la souveraineté n'ôte pas réellement aux hommes leur puissance et leur droit naturel. Donc malgré cette définition de la souveraineté, l'individu « se réserve une grande part de son droit », et le souverain n'est jamais dans la capacité de devenir cruel ou arbitraire ; ou alors, il risque de provoquer la révolte de ses sujets.

B) La limitation des pouvoirs

- Les personnes qui possèdent le pouvoir sont sensibles à celui-ci, et sont tentées d'en abuser. Le pouvoir est corrupteur, et d'autant plus qu'il est absolu, c'est-à-dire dépourvu de limite (cf. le mythe de Gygès dans la *République* de Platon : Gygès était un berger qui, après avoir découvert un anneau qui le rendait invisible, a commis des crimes de plus en plus graves ; l'invisibilité peut être vue comme une métaphore de la toute-puissance et de l'impunité).
- Montesquieu insiste sur la nécessité de limiter le pouvoir pour préserver la liberté des citoyens. Mais le pouvoir ne pouvant être limité que par un autre pouvoir, il voit dans la séparation des pouvoirs le critère privilégié d'un État libre et juste.

C) L'idée de République

- République vient de res publica, qui signifie « chose publique » : elle représente l'ensemble du « corps politique » réunissant aussi bien les citoyens que le gouvernement. « République » n'a pas toujours désigné un certain régime politique ; elle peut aussi exprimer l'idée de régime politique en général (la République de Platon s'intéresse ainsi à la recherche du meilleur régime politique).
- Rousseau désigne lui aussi la République comme un corps politique fondé au travers du « contrat social », qui préserve la liberté des citoyens qui s'unissent à tous les autres dans ce pacte initial, et participent ainsi à l'autorité politique.
- Aujourd'hui, une république désigne généralement un régime où le pouvoir n'est pas héréditaire, et dans lequel les citoyens sont représentés par des élus.

3

L'ordre social et l'ordre étatique : opposition ou communauté ?

A) Peut-il y avoir une société sans État?

- La société se distingue de l'État qui exerce son pouvoir sur les individus, même si l'État semble émaner naturellement d'un rassemblement humain de grande importance. On peut pourtant imaginer une société sans État, ou antérieure à l'État.
- Les **tribus**, les **clans** sont des sociétés sans État, où l'autorité ne prend pas corps dans des institutions autonomes.
- L'anarchisme défend une idée différente de la société sans État, d'après laquelle toute autorité institutionnelle et étatique résulte d'une logique d'exploitation.

B) L'État : un carcan pour le peuple ou un rempart de la volonté générale ?

- La liberté civile se définit par une limitation de la liberté individuelle afin de garantir la coexistence pacifique de tous les hommes. Cette autorité provenant de l'extérieur, elle peut donc apparaître comme une contrainte arbitraire qui s'oppose aux désirs de chacun.
- Aristote affirme dans Les Politiques que chaque peuple a besoin d'un régime politique différent pour être correctement gouverné. Mais quelle qu'en soit la forme, le gouvernement de la cité doit poursuivre le bien commun, non les désirs d'un petit nombre.
- Rousseau propose une théorie plus radicale encore, en soulignant que la fonction de la République est de faire régner la volonté générale, qui s'oppose à la volonté particulière de tous les hommes. Chaque homme individuellement possède une volonté qui n'est pas nécessairement compatible avec celle de ses concitoyens. Mais en tant que membre du Souverain, il peut se faire l'avocat de la volonté générale, et contribuer ainsi à ce que la liberté civile soit supérieure à la liberté individuelle.

C) La question de la représentation politique : libération ou usurpation ?

- Une démocratie parlementaire est un régime dans lequel le peuple élit des représentants qui se réunissent en parlement afin de décider des lois ou de la désignation de responsables politiques.
- Ce type de régime n'a pas toujours existé, et a pu être sévèrement critiqué. La cité d'Athènes a, durant une certaine période, pratiqué une sorte de démocratie directe, où les citoyens en personne pouvaient prendre part aux débats. Rousseau critique le gouvernement représentatif, en affirmant qu'il n'accorde la liberté au peuple qu'au moment des élections, et le réduit en esclavage le reste du temps.
- C'est à partir du XIX^e siècle que des penseurs se sont prononcés en faveur du gouvernement représentatif parlementaire, parce qu'il permet un mélange du régime démocratique et aristocratique (ce qui correspond à l'idéal de politeia exprimé par Aristote dans Les Politiques), et autorise dans le même temps un débat public pouvant influencer les élections.